

Date de dépôt : 22 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Burn-out, stress post-traumatique, suicides : état des lieux de la santé mentale de nos policiers**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En 2018, une évaluation du moral de la police portant sur les réponses détaillées apportées par 940 participants a révélé des résultats inquiétants avec des indicateurs dans le rouge, notamment en matière d'état d'esprit du personnel et de motivation. Les participants à l'évaluation ont également exprimé leurs doutes quant à la transversalité de la police et le manque de formations continues. Le sondage a aussi mis en avant le fossé existant entre la perception du métier de base et la hiérarchie.

Quatre années plus tard, la situation de la police n'a guère évolué de manière positive. La situation est même pire qu'avant à certains égards (motivation, perte de sens, manque de reconnaissance). En juillet et août 2019, un nouveau sondage visant à déterminer dans quelle mesure la personnalité des policiers intervenait en tant qu'élément protecteur du burn-out et de l'état de stress post-traumatique a été mené auprès des agents titulaires du brevet fédéral de policier. Cette nouvelle étude devait permettre d'effectuer un état des lieux de la santé mentale dans le but de mettre en place et d'offrir des protocoles de prévention aux policiers concernés par des risques pouvant influencer sur leur bien-être.

A ce jour, aucune présentation des résultats obtenus, respectivement des analyses et des éventuels protocoles envisagés, n'a eu lieu. Cette absence de communication laisse supposer que les dossiers déposés auprès du service psychosocial sont plus lourds et plus graves qu'imaginés. Au quotidien, de

nombreux policiers font part d'idées noires ou suicidaires, qui ne sont pas suffisamment prises au sérieux. En janvier 2018, un drame avait frappé la police avec le suicide d'un collaborateur victime d'une procédure manquant de délicatesse.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) **Quand la publication des résultats du sondage mené en juillet-août 2019 auprès des policiers par le service psychosocial va-t-elle avoir lieu ?***
- 2) **Quand les nouveaux protocoles de prévention développés à partir du sondage de juillet-août 2019 seront ils opérationnels ?***
- 3) **Combien de consultations sont faites par le service psychosocial de la police chaque année depuis 2018, date du dernier suicide connu ?***
- 4) **D'une manière générale, le service psychosocial de la police constate-t-il une amélioration ou une dégradation de la santé mentale et du bien-être psychique des policiers ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1) *Quand la publication des résultats du sondage mené en juillet-août 2019 auprès des policiers par le service psychosocial va-t-elle avoir lieu ?*

En préambule, il sied de préciser que ce n'est pas un sondage réalisé par le service psychosocial de la police. Il s'agit d'une étude en psychologie de la santé et du travail, menée par M^{me} Lauriane Willemin, dont les résultats seront normalement publiés dans un article qui doit paraître cette année dans *l'International Journal of Environmental Research and Public Health*. A ce titre, le service psychosocial de la police reste en attente du lien permettant d'accéder à cet article, lequel sera en accès libre « Open Access ».

M^{me} Lauriane Willemin, engagée par la police cantonale bernoise, a mené cette étude dans le cadre de son cursus académique. Cela étant, les premiers résultats qu'elle a transmis concernant la police genevoise ne peuvent pas être traités de manière significative. En effet, le taux de participation ne représente pas un échantillon statistiquement suffisant pour pouvoir être exploité. Seuls 258 policières et policiers genevois, sur un effectif policier moyen entre juillet et octobre 2019 de 1 441 collaboratrices et collaborateurs, ont répondu au sondage.

2) *Quand les nouveaux protocoles de prévention développés à partir du sondage de juillet-août 2019 seront ils opérationnels ?*

A l'heure actuelle, les mesures de prévention déployées et soutenues par la direction de la police se déclinent sous plusieurs formes. Il s'agit principalement de la mise en œuvre d'intervisions individuelles et collectives auprès du personnel, de l'optimisation des outils d'analyse de la qualité de vie au travail, déployés au sein des services opérationnels et administratifs de l'institution, et de la composition d'un pool de « sentinelles » visant à favoriser l'aide et le soutien par les pairs. De plus, un comité sur l'inclusivité travaille activement sur différentes thématiques en lien avec la prévention des risques psychosociaux au sein de la police.

3) Combien de consultations sont faites par le service psychosocial de la police chaque année depuis 2018, date du dernier suicide connu ?

Voici le nombre de suivis par année, étant précisé que le dernier suicide au sein de la police genevoise date du 17 février 2018 :

- 2018 : 72
- 2019 : 122
- 2020 : 184
- 2021 : 163

Il y a lieu de souligner que ces suivis concernent des problématiques tant privées que professionnelles.

4) D'une manière générale, le service psychosocial de la police constate-t-il une amélioration ou une dégradation de la santé mentale et du bien-être psychique des policiers ?

Les statistiques du service psychosocial révèlent une stagnation du nombre de suivis au cours des 3 dernières années. Aucune étude auprès du personnel policier n'a été menée afin de pouvoir formuler une appréciation de l'état de santé mentale et du bien-être psychique des policières et policiers.

De plus, les taux globaux d'absentéisme au sein de la police au cours des 6 dernières années ne révèlent pas une augmentation significative des maladies et accidents professionnels et non professionnels, étant observé que la pandémie explique une partie de ces chiffres. Les voici :

- 2016 : 5,6%
- 2017 : 5,5%
- 2018 : 5,6%
- 2019 : 6,1%
- 2020 : 7,1%
- 2021 : 6,82%

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA